

Universités

333/251

La troisième voie de l'I.E.P. :

Une voie ouverte aux professionnels

L'I.E.P. (Institut d'études politiques) de Grenoble est le plus coté des I.E.P. de province (palmarès du monde de l'éducation), grâce à un taux d'encadrement élevé, un centre de documentation de qualité, un rythme de travail intense. Il forme les administrateurs et les experts des secteurs public, privé, mixte et cette vocation explique la spécificité de ses programmes, méthodes, conditions d'accès et le haut niveau de ses débouchés. De plus, l'I.E.P. de Grenoble est le seul à offrir aujourd'hui avec celui de Paris une 3^e voie d'accès, une voie ouverte à des professionnels ayant acquis une réelle expérience dans leur domaine.

Les conditions d'admission en deuxième année ? L'objectif principal est de vérifier que les conditions de succès se trouvent réunies, quel que soit le niveau de formation antérieure du candidat : **à savoir une expérience professionnelle (5 ans et responsabilités), des aptitudes intellectuelles, des objectifs de progression et le temps nécessaire.** L'admissibilité est d'abord décidée sur dossier. Le candidat est ensuite admis après trois épreuves : rédaction d'une note de synthèse, test de langue (anglais, allemand, espagnol ou italien), entretien avec le jury.

Les conditions d'obtention du diplôme sont les mêmes pour tous les candidats.

Les aménagements offerts aux personnes provenant de la « troisième voie » ne concernent donc que l'étalement de la scolarité sur trois ou quatre ans, les horaires (soir et samedi), l'accès aux centres de documentation et de calcul et un soutien personnalisé (notamment en langue).

Cela est valable pour les 4 sections que compte l'I.E.P. de Grenoble : « Economique et financière », « Economie et politiques sociales », « Service public » et « Politique ».

Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à l'I.E.P. de Grenoble B.P. 45 Domaine universitaire 38042 Saint-Martin-d'Hères Cédex tél. 76.54.13.54.

F.C.

333 / 251

PROMOTION ■ Aménagée pour les salariés, la « 3^e voie » de l'Institut des Sciences Politiques de Grenoble offre aux candidats la possibilité d'obtenir un diplôme de haut niveau **LE DAUPHINÉ LIBÉRE** 10 AVR. 1990

OUVRIR L'ÉCOLE AU MONDE PROFESSIONNEL

Grenoble. — Ils sont secrétaires, techniciens, institutrices... parfois médecins et même journalistes. Ils ont en commun d'avoir tous une carrière professionnelle à mener, souvent des enfants à élever, éventuellement, quelques vieilles lacunes à combler. Des signes particuliers qui les distinguent pourtant à peine des étudiants à côté desquels ils s'assoient régulièrement sur les bancs d'amphis de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble. Avec, pour certains, leurs premiers cheveux blancs ou leurs cernes au coin des yeux ils y font un peu figure de vieux redoublants. Mais on ne redouble pas à « Sciences-Po » ou presque jamais. Ces vieux étudiants là sont des « troisième voie ».

Chaque année, en effet, l'I.E.P. accueille directement en second cycle une quinzaine de salariés en activité sans condition de diplôme

préalable et leur offre une possibilité de promotion personnelle et professionnelle.

« Il s'agit, certes, d'étudiants un peu particuliers mais qui sont soumis au même régime que les autres avec les problèmes que cela comporte. Ils ont les mêmes contraintes, les mêmes cours, les mêmes examens. Mais ils ont ainsi la certitude de la même qualité de diplôme. » explique M. Uzan, directeur des études.

Un milieu stimulant

Des problèmes, les « troisième voies » en rencontrent, c'est vrai, un certain nombre, le premier étant sans doute celui de leurs disponibilités. C'est pourquoi le premier critère de sélection des candidatures est celui de la motivation. Outre que de devoir justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum (il n'y a pas de limite

d'âge) et de disposer d'un minimum de temps, de deux à quatre demi-journées par semaine, les candidats doivent très précisément justifier leur demande. Il faut en effet être solidement motivé pour sacrifier aux révisions et autres préparations d'exposés ses week-end et parfois ses vacances. Néanmoins les études peuvent être étalées sur trois ou quatre ans et les personnes admises par la « 3^e voie » peuvent bénéficier d'aides pédagogiques spécifiques.

Si son dossier est accepté, le candidat doit encore passer un test de langue vivante (4 langues au choix) et un exercice de rédaction d'une note de synthèse en quatre heures sur la base d'un dossier.

Comme tous les autres étudiants, le salarié admis peut choisir sa section : « Service public », « Economique et financière », « Politique »

et « Economie et Politiques sociales ».

Les résultats d'une telle initiative renouvelée depuis plusieurs années sont plutôt encourageants puisque la quasi totalité des candidats admis en « troisième voie » obtiennent leur diplôme.

« L'expérience montre que les meilleures chances de succès sont réunies lorsque le programme d'étude représente une aide directe au développement professionnel et que la charge d'études est proportionnée au temps disponible des candidats » explique M. Uzan qui voit également dans cette expérience une occasion de faire de l'I.E.P. un milieu stimulant en mélangeant des salariés avec des étudiants qui en tirent souvent le meilleur profit.

Pour tous renseignements, Institut d'Études Politiques : 76. 82. 60. 02, (Mme Gautier).